



Restaurateur, demande de renseignement

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 24 février 2007

Voilà, je suis restaurateur, et j'applique la loi au niveau de ma salle de restaurant, et lorsque un client veut fumer je lui permets d'aller au bar s'en griller une, mais voilà, il y a quelques jours, un client indelicat s'est permis de fumer en salle et je voudrais savoir ce que je dois faire si cela se renouvelle (à part lui dire avec insistance que c'est interdit !!!)

Réponse :

Vous avez deux solutions :

- Utiliser votre pouvoir d'organisation, celui qui vous permet de faire respecter l'ordre face à un client en état d'ébriété avancé ou se conduisant de manière scandaleuse.
- En cas de refus d'obtempérer, vous devez contacter un agent de police judiciaire car vous êtes responsable de la santé et de la sécurité de vos clients et de vos salariés.